

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

SEANCE DU 14/09/2022

Le mercredi 14 septembre 2022 à 18h, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil d'Arrondissement, dûment convoqués le jeudi 8 septembre 2022, se sont réunis en séance publique à la Mairie du 2ème.

Présidence de M. Pierre OLIVER Maire du 2ème arrondissement

SECRETAIRE : M. Valentin LUNGENSTRASS

PRESENTS : MM. Pierre OLIVER, Jean-Stéphane CHAILLET, Mmes Maryll GUILLOTEAU, Pauline GROSJEAN, M. François ROYER, Mmes Florence VERNEY-CARRON, Anne-Sophie CONDEMINE, MM. Denis BROLIQUIER, Valentin LUNGENSTRASS, Jean-Bernard NUIRY, Mme Nathalie CARLINO, M. Olivier FERNOUX

ABSENTS EXCUSES : M. Roland BERNARD, Mmes Aurélie BONNET SAINT GEORGES, Stéphanie STAN.

DEPOTS DE POUVOIR : M. Roland BERNARD pouvoir à M. Pierre OLIVER
Mme Aurélie BONNET SAINT GEORGES pouvoir à M. Jean-Stéphane CHAILLET
Mme Stéphanie STAN pouvoir à Mme Pauline GROSJEAN

ADOPTION A L'UNANIMITE DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 23/06/2022

M. le Maire : Mesdames, Messieurs les conseillers bonjour. Soyez les bienvenus pour ce conseil d'arrondissement.

Je déclare ouvert ce conseil d'arrondissement du 14 septembre 2022.

Pour notre séance de ce jour, en l'absence de Stéphanie Stan, je vais demander à Valentin Lungenstrass d'assurer les fonctions de secrétaire. Merci de procéder à l'appel nominal.

Mesdames et Messieurs, vous avez tous pris connaissance du procès-verbal du 23 juin 2022 ? Si personne n'a d'observations à présenter sur sa rédaction, je le mets aux voix.

Nous avons à l'ordre du jour de cette séance 26 délibérations.

02/22/350 Examen et adoption de l'état spécial du 2e arrondissement pour l'exercice 2022 - Décision modificative n°2

RAPPORTEUR : Pierre OLIVER

M. le Maire : Par décision modificative, la Ville de Lyon alloue des crédits supplémentaires à la Mairie du 2° à hauteur de 17 055 euros pour :

- Régulariser le transfert intégral du bâtiment Bayard à la Mairie du 2°. Jusqu'à cette année une part du bâtiment était restée par erreur en gestion à la Mairie centrale.
- Constater le transfert à la Mairie du 2° du local 111 rue Smith (délibération du Conseil Municipal du 07/07/22) attribué par la Ville en compensation du local Place Dufour occupé par la MJC Confluence.

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/22/351 Attribution d'une subvention d'investissement d'un montant de 10 000 euros à l'association La Porte Ouverte pour des travaux dans un nouveau local à Lyon 2e et approbation de la convention correspondante - Opération n° 60034530

RAPPORTEUR : Florence VERNEY-CARRON

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/22/352 Lyon 2e - 3e - Approbation de la gratuité partielle de la mise à disposition de trois logements sis 2bis rue des Forces à Lyon 2ème, 1 rue Commandant Dubois à Lyon 3ème et 142-144 rue Antoine Charial à Lyon 3ème, au profit de l'association Habitat et Humanisme dans le cadre du dispositif "Accueil des Ukrainiens" - EI 02012, 03079 et 03441

RAPPORTEUR : Pierre OLIVER

M. le Maire : La Ville de Lyon est propriétaire de trois logements, 2bis rue des Forces à Lyon 2° , 1 rue du Commandant Dubois à Lyon 3° et 142/144 rue Antoine Charial à Lyon 3°. Ces logements relèvent du domaine privé de la Ville et sont actuellement vacants. Considérant l'accueil des réfugiés ukrainiens au sein de la Ville de Lyon, il a été décidé de mettre à disposition ces logements à l'association Habitat et Humanisme Rhône afin qu'elle puisse accueillir ces personnes déplacées. Les conventions d'occupation précaire et révoquant ont été signées pour une durée d'un an et un loyer de 22 368 euros par an. Compte tenu de l'intérêt général du projet, cette délibération nous propose d'accorder une gratuité partielle de loyer représentant 50% de la valeur locative, soit un montant de 11 184 euros.

Ainsi, l'association Habitat et Humanisme Rhône aura un reste à charge de 11 184 euros par an, ainsi que le montant des fluides. Nous sommes tous très associés et très mobilisés pour l'accueil des réfugiés ukrainiens et je vous demande de voter favorablement cette délibération.

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/22/353 Lyon 2e - Approbation de la gratuité de la mise à disposition d'un bien immobilier dénommé "Bâtiment Porche" situé 4-6 place Hubert Mounier consentie à l'association "Marché Gare" dans le cadre de leur projet artistique et culturel - EI 02219

RAPPORTEUR : Maryll GUILLOTEAU

M. le Maire : Vous avez tous bien noté dans vos agendas, c'est le 27 septembre l'inauguration officielle de ce Marché Gare.

M. Lungenstrass : On se réjouit tous ici de la réouverture du bâtiment Porche du Marché Gare pour qu'il puisse de nouveau accueillir des concerts. Ils ont une belle programmation déjà identifiée sur leur site pour les semaines et mois à venir. On pourra retrouver aussi ce beau lieu. J'ai pu faire la visite de sécurité, c'était très intéressant de voir les réaménagements qui ont pu être apportés à l'intérieur. Cette visite de sécurité donne lieu à la réouverture qui aura lieu prochainement.

M. le Maire : On rappelle que la salle de concert a une capacité de 400 places debout environ. Cela va être un très beau lieu et nous sommes tous impatients de pouvoir le visiter ou le revisiter pour ceux qui ne l'ont pas encore fait.

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/22/354 Approbation de la convention cadre entre la Ville de Lyon et l'association Coopawatt et attribution d'une subvention de fonctionnement

RAPPORTEUR : Pierre OLIVER

M. le Maire : La Ville de Lyon a pris de nouveaux engagements climatiques à l'horizon 2030 et s'est engagée à renforcer son recours aux énergies renouvelables. En ce sens, il est prévu de renforcer la participation des lyonnaises et lyonnais en facilitant l'action d'associations soutenant le développement local et participatif autour de la transition énergétique, comme l'association CoopaWatt. Les actions de CoopaWatt, qui permettent l'émergence de structures d'énergie renouvelable citoyennes peuvent ainsi concourir à la mise en œuvre du développement de production d'énergie renouvelable, notamment sur des toitures municipales. La Ville de Lyon souhaite apporter une réponse favorable à la demande de subvention de fonctionnement de 15 000 € au titre de l'année 2022 au profit de l'association CoopaWatt. Je vous invite à voter en faveur de cette délibération.

M. Fernoux : Je souligne l'importance que doivent prendre toutes les collectivités, de tout bord, d'implanter au maximum du photovoltaïque. On sait bien que les futures années d'un point de vue énergie vont être difficiles, donc, que ce soit des parkings, des écoles primaires, du collectif public ou privé, il faut implanter au maximum du photovoltaïque.

M. le Maire : Là-dessus, préciser qu'évidemment, nous participons au groupe de travail qu'a lancé le Maire de Lyon pour travailler à la réduction de la consommation d'énergie sur la Ville de Lyon. Une hausse de la facture d'électricité de près de 20/23 millions d'euros est annoncée pour l'année prochaine sur la Ville. Donc, tout naturellement, nous avons décidé d'accompagner la municipalité et de faire certaines propositions pour améliorer la baisse de la consommation pour notre collectivité. C'est important. Nous aurons un rôle évidemment très clair, il ne s'agira pas de cautionner les mesures idéologiques ou qui verraient fermer certains services publics. En tous les cas on travaille dans une bonne dynamique, la première réunion a eu lieu hier et nous en aurons plusieurs tout au long du mois de septembre et du mois d'octobre.

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/22/355 Attribution de la seconde tranche de subventions de fonctionnement 2022 aux associations gestionnaires d'équipements de Petite Enfance pour un montant total de 3 560 648 euros. Approbation du modèle de convention d'application financière

RAPPORTEUR : Pauline GROSJEAN

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/22/356 Lancement de l'opération n°60SEECOP «Eco-patrimoine - Aide à la rénovation thermique du bâti ancien» et affectation d'une partie de l'AP n°2021-3, programme 00016 – Approbation et autorisation de signature de la convention de partenariat relative à l'attribution de subvention

RAPPORTEUR : Jean-Bernard NUIRY

M. le Maire : On est ravis de pouvoir soutenir toutes les délibérations qui accompagnent la rénovation de notre patrimoine et de travailler sur l'isolation de nos bâtiments. On est tous convaincus de l'urgence sur ce sujet-là.

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/22/357 Attribution de subventions à des organismes de l'économie sociale et solidaire dans le cadre de l'appel à projets visant à renforcer les actions en faveur de la transition écologique et la solidarité sur le territoire de la ville de Lyon - Attributions de subventions pour un montant total de 73 000 €

RAPPORTEUR : Anne-Sophie CONDEMINÉ

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/22/358 Projet Educatif Lyonnais 2021-2026 : propositions d'attribution de subventions sur le temps scolaire – année scolaire 2022-2023 et convention avec l'association des péniches du Val de Rhône

RAPPORTEUR : Pauline GROSJEAN

Mme Grosjean : Je précise que tous ces projets d'initiatives locales sont travaillés vraiment en partenariat avec la Ville sur propositions des équipes enseignantes avec un arbitrage en arrondissement puis en mairie centrale.

M. le Maire : Comme chaque année, on soutient évidemment tout ce qui va être mis en place pour les jeunes dans nos écoles, sur ce temps périscolaire. Denis Broliquier était déjà à l'initiative de beaux projets tels que le permis piéton ou le passeport du citoyen. Tout ce qui pourra se faire pour nos enfants nous le soutiendrons. Je suis certain qu'autour de cette table nous sommes tous en phase sur ce sujet-là.

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/22/359 Projet Educatif Lyonnais 2021-2026 : propositions d'attribution de subventions dans le cadre des dispositifs CEL CLAS REAAP et pour les temps périscolaires – année scolaire 2022-2023

RAPPORTEUR : Pauline GROSJEAN

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/22/360 Projet Educatif Lyonnais 2021-2026 : propositions d'attribution de subventions sur les temps extrascolaires – année scolaire 2022-2023

RAPPORTEUR : Pauline GROSJEAN

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/22/361 Signature d'une convention cadre pour l'année scolaire 2022-2023 entre la Ville de Lyon et l'AFEV pour un soutien aux actions portées par l'association en faveur de la lutte contre les inégalités éducatives et en faveur de la jeunesse et attribution d'une subvention de 100 000 € pour la poursuite du soutien au dispositif « Ambassadeurs du livre » au sein des écoles publiques lyonnaises pour la période septembre-décembre 2022

RAPPORTEUR : Pauline GROSJEAN

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/22/362 Fonds d'Intervention du Patrimoine (FIP) : attribution de subventions de fonctionnement à trois associations contribuant à la mise en valeur du patrimoine lyonnais pour un montant total de 6 200 euros

RAPPORTEUR : Jean-Bernard NUIRY

M. Nuiry : Concernant l'association des Biens Français du Patrimoine Mondial, il y a une exposition sur l'anniversaire de Lyon Patrimoine mondial qui démarre aujourd'hui et qui se trouve dans cette salle du conseil. Elle va durer un mois et il y aura une conférence ce jeudi, ici même, avec les créateurs du dossier, Didier Repellin et Denis Eyraud.

M. le Maire : Je vous rappelle que ce week-end, samedi, nous aurons les Journées du Patrimoine en mairie du 2^e arrondissement. Vous pourrez venir admirer cette belle exposition qui avait été faite à l'occasion des 20 ans du classement de la Ville de Lyon au patrimoine de l'UNESCO et que nous réutilisons aujourd'hui pendant un mois à la mairie du 2^e.

M. Nuiry : J'ajoute, qu'il y a un groupe de travail, parce que le classement à l'UNESCO n'est pas éternel, il faut tous les 6 ans refaire un plan de mandat, et donc avec M. le Maire nous participons au groupe de travail qui doit produire un nouveau plan de mandat en 2023.

M. le Maire : Exactement, et rappeler que l'orgue de Saint-François est un des plus beaux orgues au monde. On est ravis d'avoir, dans le cadre du plan d'investissement sur le mandat une enveloppe qui est allouée à la restauration de cet orgue. Ce sont des travaux qui sont compliqués, qui sont longs mais on se réjouit de cette enveloppe.

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/22/363 Approbation de deux conventions fixant les modalités de mise en œuvre de l'intervention musicale en milieu scolaire pour les années scolaires 2022-2023 à 2024-2025 entre la Ville de Lyon et le syndicat mixte de gestion du Conservatoire à Rayonnement Régional de Lyon et la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale

RAPPORTEUR : Maryll GUILLOTEAU

ADOpte A L'UNANIMITE

02/22/364 Approbation du dispositif et des grands principes de la Charte de coopération culturelle 2022-2027

RAPPORTEUR : Maryll GUILLOTEAU

Mme Guilloteau : Nous n'avons pas pu consulter cette charte. On nous demande d'approuver une charte sans avoir pu la consulter, il nous paraît impossible d'approuver cette délibération et nous proposons un vote contre.

M. le Maire : Le jour où nous aurons cette charte, nous serons ravis de la réétudier. Ce qui fait qu'au jour du conseil municipal, peut-être que l'on pourra revoir ce vote. Mais à ce jour ne l'ayant pas, nous ne pouvons pas la voter.

REFUSE A LA MAJORITE

3 VOIX POUR : M. Valentin LUNGENSTRASS, Mme Nathalie CARLINO, M. Olivier FERNOUX

12 VOIX CONTRE : MM. Pierre OLIVER, Jean-Stéphane CHAILLET, Mmes Maryll GUILLOTEAU, M. Roland BERNARD, Pauline GROSJEAN, M. François ROYER, Mmes Florence VERNEY-CARRON, Anne-Sophie CONDEMINÉ, MM. Denis BROLIQUIER, Jean-Bernard NUIRY, Mmes Aurélie BONNET SAINT GEORGES, Stéphanie STAN

02/22/365 Attribution de subventions d'investissement à 26 associations œuvrant pour la création et la diffusion artistique, sur l'enveloppe n° 60SECULT « Accompagnement des initiatives locales culturelles (subventions) 2021-2026 », pour un montant global de 250 000 euros - Approbation et autorisation de signature des conventions entre la Ville de Lyon et diverses associations

RAPPORTEUR : Maryll GUILLOTEAU

ADOpte A L'UNANIMITE

02/22/366 Dispositif de propreté du quartier Confluence à Lyon 2e par la Métropole de Lyon - Avenant à la convention de gestion conclue entre la Métropole de Lyon et la Ville de Lyon - Approbation et autorisation de signature

RAPPORTEUR : François ROYER

M. le Maire : Espérons que cette nouvelle convention nous permettra d'avoir des quartiers plus propres. Depuis deux ans, nous voyons la situation qui ne cesse de se dégrader. D'ailleurs le nombre de courriers de riverains qui nous alertent ne cesse d'augmenter. Peut-être que cette nouvelle convention sera un moyen pour la majorité métropolitaine de se saisir enfin du sujet. Je vous rappelle que c'était l'objet de l'une de nos questions d'arrondissement, on nous a répondu que tout allait bien.

ADOpte A L'UNANIMITE

02/22/367 Attribution d'une subvention de 8 000 euros à l'association Lyon Ultra Run pour l'organisation de "Lyon Urban Trail by night" le samedi 5 novembre 2022 - Approbation d'une convention

RAPPORTEUR : Maryll GUILLOTEAU

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/22/368 Attribution d'une subvention de 14 000 euros à l'association "La Compagnie du Chien Jaune" pour l'organisation du festival Novembre des Canuts du 15 au 27 novembre 2022

RAPPORTEUR : Maryll GUILLOTEAU

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/22/369 Dotations aux arrondissements pour l'année 2023

RAPPORTEUR : Pierre OLIVER

M. le Maire : Il s'agit de la délibération annuelle par laquelle la Ville de Lyon arrête les modalités de répartition des dotations aux arrondissements et délibère sur le montant des crédits pour le budget suivant.

Chaque arrondissement bénéficie annuellement de 3 dotations : la dotation de gestion locale (DGL), la dotation d'animation locale (DAL) et la dotation d'investissement.

En ce qui concerne la Mairie du 2^e arrondissement pour 2023, la DAL est de 69 470 euros, la DGL est de 239 250 euros et la Dotation investissement est de 63 016 euros. Des premières discussions ont eu lieu avec la Mairie centrale, on sait que la discussion pour l'année prochaine a vocation à évoluer à cause de la hausse des fluides, des coûts pour les différentes mairies. On sait que la mairie, on l'espère devrait accompagner les différents arrondissements pour ces hausses. L'avantage qu'on a dans le 2^e arrondissement, c'est que mon prédécesseur a bien géré les finances de la mairie du 2^e et qu'on a décidé de suivre cette trajectoire, donc objectivement, on est prêts pour l'hiver qui arrive et le suivant. Dans tous les cas, il est essentiel qu'on travaille avec la mairie centrale sur ce sujet-là pour que tout se passe au mieux pour nos agents et aussi pour nos associations.

M. Lungenstrass : Une question sur la DAL, est-ce qu'il y a des projets particuliers que vous avez identifiés, des événements particuliers qui seraient soutenus via la DAL pour l'année à venir 2023 ?

M. le Maire : Concernant la DAL, on continue le fonctionnement du précédent mandat. Notre objectif, c'est d'essayer d'accompagner le maximum d'associations possible. On plafonne à chaque fois le montant de la dotation qu'on attribue aux différentes associations. Plutôt que de faire un gros versement pour un événement ou une association, on préfère subventionner à hauteur de 50 euros, 100 euros ou 250 euros maximum toutes associations qui nous le demandent. On vous fera passer les événements et le planning qui nous attend sur cette belle année. Un dernier exemple que j'ai en tête, l'organisation du tournoi Pyramide, ce jeu des années 90 que vous avez tous regardé à la télévision et qui aura lieu au gymnase Bayard.

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/22/370 Dispositif Trait d'Union : attribution de subventions à diverses associations sportives - Approbation de conventions d'application financière et d'une convention annuelle mixte

RAPPORTEUR : Maryll GUILLOTEAU

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/22/371 Attribution de subventions de fonctionnement d'un montant de 3 727 113 euros aux MJC, centres sociaux, maisons de l'enfance ainsi qu'à différentes associations d'éducation populaire - Approbation et autorisation de signature des conventions d'application avec chacune des associations gestionnaires

RAPPORTEUR : Maryll GUILLOTEAU

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

02/22/372 Signature entre l'Etat, la Métropole de Lyon, les Villes de Lyon et de Villeurbanne, du contrat territorial d'accueil et d'intégration (CTAI) à destination du public primo-arrivant

RAPPORTEUR : Florence VERNEY-CARRON

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

02/22/373 Soutien à la vie associative ou structures assimilées relatif à l'action internationale - Attribution de subventions dans le cadre de l'appel à projets internationaux (AAPI) 2022 phase 2 et lancement de l'appel à projets internationaux 2023 avec de nouvelles modalités

RAPPORTEUR : Anne-Sophie CONDEMINÉ

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

02/22/374 Attribution de subventions de fonctionnement à diverses associations à caractère socio-éducatif ou de prévention spécialisée organisant des chantiers loisirs ou éducatifs à destination de jeunes lyonnais rencontrant des difficultés sociales et financières particulières - Programmation complémentaire 2022 pour un montant total de 12 200 euros.

RAPPORTEUR : Jean-Stéphane CHAILLET

M. Chaillet : Avant d'aborder ce dossier, je voulais rappeler à ce conseil, que mercredi dernier, dans le cadre de la participation à la programmation délinquance d'une part, et au bien vivre ensemble d'autre part, nous avons avec M. le Maire, et certains d'entre vous autour de la table, participé au tournoi de foot de la mairie du 2^e arrondissement à Confluence. Il y avait près d'une centaine de personnes avec des équipes mixtes adultes et enfants. M. le Maire, Olivier Fernoux et moi-même étions dans la même équipe. M. Fernoux m'a fait deux passes décisives et M. le Maire a marqué 2 buts, bref, on a porté le même maillot toute l'après-midi. Le quartier de Perrache/Confluence est parfois le théâtre d'actes de délinquances ou d'incivilités de la part de certains jeunes et le fait d'avoir participé et organisé en partenariat avec l'AS Bellecour Perrache ce tournoi, c'était important de le signaler.

Je vous présente maintenant la délibération. Je vous demanderais de soutenir toutes ces actions en direction de la jeunesse en difficulté, c'est plus important que jamais d'accompagner et d'encadrer ces jeunes et de leur donner la bonne direction, les bonnes valeurs.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

02/22/375 Question du 2^e arrondissement au Maire de Lyon - POP 2023 : L'illusion d'un choix

RAPPORTEUR : Pierre OLIVER

M. le Maire : Régulièrement, en arrondissement, nous devons formuler une question au Conseil Municipal et l'exécutif a vocation à nous répondre. Lors du prochain Conseil Municipal de fin septembre, c'est au tour des mairies du 1^{er}, du 2^e et du 3^e arrondissement de poser leurs questions. Cette fois-ci, après avoir à maintes reprises posé des questions, sans grande réponse, il faut bien le reconnaître, sur la sécurité ou sur la précarité, nous avons décidé d'interroger la Mairie sur la programmation de la POP 2023 – travaux de proximité réalisés par la mairie. L'avantage, c'est que l'on va peut-être avoir une part de réponse aujourd'hui puisse qu'elle concerne la délégation de M. Lungenstrass. Chaque année, la Métropole de Lyon met à disposition des différentes mairies d'arrondissement des crédits afin que nous puissions réaliser des travaux de voirie. Ce sont souvent de petits travaux. On avait eu l'occasion lors de la première année de mandat de rénover la rue Simon Maupin. L'année dernière, nous avons travaillé sur l'impasse Catelin. Cette année, on nous a proposé les différents projets de voirie identifiés par la Métropole sur le territoire de l'arrondissement.

On a été un peu surpris, François Royer le premier, ce document était réduit puisqu'en presque île, on nous a expliqué qu'on ne pouvait pas travailler sur près de 2/3 de notre territoire. L'année dernière ils nous ont fait le coup de nous supprimer une des deux enveloppes, et là, on nous dit qu'on aura le droit de travailler sur Confluence, qui est un quartier tout neuf, ou sur Perrache. Toute la partie nord de la presque île est soumise à la concertation. D'ailleurs, nous avons même évoqué l'idée de pouvoir aller dans le sens de cette concertation d'aménagement de la presque île, puisqu'on proposait de faire des zones de rencontre, des zones plutôt apaisées. Une nouvelle fois, le poids des arrondissements est contraint. C'est dans ce sens que nous allons interroger la mairie centrale pour savoir comment elle compte remédier à tout cela.

Voilà ce que j'avais à dire sur cette question. Je suis certain que l'opposition d'arrondissement voudra rebondir, puisqu'elle concerne directement la délégation de M. Lungenstrass ? Mais peut-être que vous réservez votre réponse pour le Conseil Municipal ? Ce que je peux comprendre aussi.

M. Lungenstrass : Absolument, et comme d'habitude dans le processus normal que vous puissiez poser des questions au conseil municipal, nous nous abstenons comme d'habitude. Je vous répondrai évidemment en Conseil Municipal. En fait, j'allais plutôt vous poser une question puisqu'en lisant la question je n'avais pas compris, sur le fond, de quoi il s'agissait. Je n'en ai pas eu écho, nous n'en avons pas parlé ensemble. Vous avez mon numéro de téléphone, je pense qu'avant de poser la question, ce qui est votre droit, cela aurait été bien de m'en parler. Je pense qu'on aurait trouvé une solution.

M. le Maire : Je suis ravi que vous nous proposiez de trouver des solutions. J'espère que vous me direz la même chose la semaine prochaine en Conseil Municipal. Sur la question du numéro de téléphone, je pense que la réciproque est vraie. Il est assez fréquent que l'on soit amené à découvrir des aménagements qui tombent du jour au lendemain dans notre bel arrondissement sans que nous en soyons prévenus. Par contre, sur l'aménagement des arceaux vélos, vous nous avez prévenus, et je tiens à le saluer devant tout le monde. On aura l'occasion d'entendre votre réponse le jour du Conseil Municipal.

ADOpte A L'UNANIMITE

12 VOIX POUR : MM. Pierre OLIVER, Jean-Stéphane CHAILLET, Mmes Maryll GUILLOTEAU, M. Roland BERNARD, Pauline GROSJEAN, M. François ROYER, Mmes Florence VERNEY-CARRON, Anne-Sophie CONDEMINE, MM. Denis BROLIQUIER, Jean-Bernard NUIRY, Mmes Aurélie BONNET SAINT GEORGES, Stéphanie STAN.

3 ABSTENTIONS : M. Valentin LUNGENSTRASS, Mme Nathalie CARLINO, M. Olivier FERNOUX

M. le Maire : Y a-t-il des questions diverses ?

M. Fernoux : Je vais rebondir sur la métaphore de Jean-Stéphane Chaillet, sur le « travailler ensemble », vu qu'on était dans la même équipe, je pense que certaines personnes dans le public veulent qu'on parle du fameux Musée des Tissus. Je n'ai pas envie de rentrer dans les détails du projet mais je pense qu'il y a un point où on est tous d'accord, c'est qu'on souhaite la réouverture du Musée. On souhaite retrouver des expositions de renommées internationales comme il y a eu avec Vivienne Westwood. Je voulais savoir s'il était possible de faire un groupe de travail à la mairie du 2^e pour être en lien avec les riverains, avec la Région, et qu'il y ait des représentants du Musée des Tissus ? Je peux me porter bénévole pour cette action.

M. le Maire : Ecoutez M. Fernoux, c'est une très bonne idée. Je suis tout à fait favorable à ce que l'on fasse cela dès qu'on aura plus d'éléments. Moi-même j'ai découvert dans la presse les différents éléments de la semaine dernière. Evidemment, avec grand plaisir, on pourra faire ce groupe de travail, je suis sûr que Florence Verney-Carron qui est autour de la table sera la première ravie de cette initiative, cher Olivier. Je vous remercie d'avoir posé cette question avant de clôturer ce conseil, pour que l'on puisse aller échanger avec les membres du public pour pouvoir prolonger la discussion.

Je vous donne rendez-vous le 19 octobre. Merci à tous pour votre participation et je vous souhaite une bonne soirée.

La séance est levée à 19h10